

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TOULOUGES
66350

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 AVRIL 2014

L'an 2014 et le 22 Avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : J. ROQUE, M. REBECQ, G. COUBRIS, C. CID, E. ROUBY, L. ROSELLO, G. CASTANY, N. BARTHE, L. SOUNIER, R. CARBONES, H. GODET, D. PONCET, A. GRANDEMANGE, M-F. MIR, B. PAGES, M-C. GASCON, F. BRUNET, R. ABDOUCHE, M. VALETTE, F. HOSTAILLE, C. BRET, A. HINGRAY, H. MASSE, F. DE LA LLAVE

Absents excusés ayant donné procuration : B. CARDIN-MADERN procuration à D. PONCET, P. MONTEL procuration à E. ROUBY, J. SEGARRA procuration à J. ROQUE, C. DUMAS procuration à M. REBECQ, R. BARANDE procuration à G. CASTANY

Absentes excusées :

Absents :

Secrétaire de séance : Mireille REBECQ

Le quorum étant atteint, Jean ROQUE procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite la décision qu'il a prise dans le cadre de sa délégation :

Décision n°7/2014 : Acquisition de produits d'entretien et matériel de brosseur - marché attribué au groupe Pierre le Goff Méditerranée :

- lot n° 1 produits d'entretien, montant annuel de 2 221,10 € TTC
- lot n° 2 brosseur et petit matériel, montant annuel de 4 067,51 € TTC

Il est procédé ensuite à l'exposé de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

I / ADMINISTRATION GENERALE

1 – P.M.C.A – désignation des représentants de la Commune à la Société Publique Locale

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée qu'à la suite des élections municipales du 23 mars 2014 et conformément à l'article L.1524-5 du C. G. C. T et de la circulaire du 16 juillet 1985 du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, chapitre 3.2, il convient désormais de désigner un membre titulaire et un membre suppléant qui siègeront au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération.

Il propose comme membre titulaire et membre suppléant, pour représenter la commune,

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
Jean ROQUE	Mireille REBECQ

Vote pour à l'unanimité.

II / FINANCES

A - EXERCICE 2013

1 – Comptes Administratifs du Budget Principal et des budgets annexes

Jean ROQUE énonce les divers chapitres et résultats constatés sur le Compte Administratif 2013 du budget principal faisant ressortir, un résultat de clôture de l'exercice 2013 avec

- un excédent de fonctionnement de 1 158 161,41 €,
- un excédent d'investissement de 557 972,53 €.

Il procède de même pour les comptes administratifs des budgets annexes suivants :

– ant Scolaire	Restaur
– ents sociaux CÔ	Logem
– ents sociaux II	Logem
– CÔ	Parking
– ment Als Horts	Lotisse
– Mas Puig Sec	ZAC du

Jean ROQUE consulte l'Assemblée, et c'est par 29 voix pour, qu'il est donné acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget principal et des comptes administratifs des budgets annexes 2013. L'Assemblée constate pour la comptabilité principale, et pour celles des budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion et reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que présentés sur les différents comptes administratifs 2013.

2 – Compte de Gestion

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, que ce soit pour le Budget Principal ou pour les Budgets Annexes.

B - AFFECTATION DU RESULTAT

C'est par 29 voix pour, que le Conseil Municipal décide que l'excédent de fonctionnement du Budget Principal, soit 1 158 161,41 €, est affecté en réserves au compte 1068 de la section d'investissement pour 172 494,55 €, et au compte R 002 de la section de fonctionnement pour 985 666,86. €.

C - EXERCICE 2014

1 – Examen du Budget Principal de la Commune et des budgets annexes

Jean ROQUE détaille par chapitre la proposition du Budget 2014. Il précise que ce Budget 2014 s'équilibre à hauteur de 9 215 478,71 €.

Le Budget prévisionnel de 2014 est adopté par 29 voix pour.

Jean ROQUE précise que c'est un budget réaliste, sincère et équilibré qui permettra de continuer à réaliser des investissements importants sans hausse des taux. Il rappelle les différents programmes d'investissements qui vont être réalisés, conformément aux engagements qui ont été pris pendant la campagne électorale, et débattus à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires :

Programme voirie

. Réfection du chemin du Mas de l'Arbre

Programmes pluriannuels communaux

- . Rénovation et mise en conformité des bâtiments communaux : ALSH, salle polyvalente, école maternelle et élémentaire, locaux de l'ancienne bibliothèque
- . Stade municipal : création d'un vestiaire arbitre

- . Vie des quartiers
- . Accessibilité

Nouveaux investissements

- . La Coopé : aménagement des salles associatives
- . Logiciels : gestion du périscolaire et dématérialisation
- .

Matériel roulant

- . Acquisition d'un tracteur, d'un camion, et d'un véhicule pour les services techniques

Acquisitions immobilières

- . Terrain Chanteperdrix
- . Terrain Esparre et grange

Il soumet ensuite à l'examen les projets des budgets annexes suivants :

- Restaurant scolaire
- Logements sociaux Côté
- Logements sociaux II
- Parking Côté
- Lotissement Als Horts
- ZAC du Mas Puig Sec

Ces budgets sont approuvés par 29 voix pour.

2 – Vote des taux d'imposition

Dans le cadre de la présentation du budget principal de la commune, pour l'exercice 2014, et au vu de l'avis de la Commission Finances, Jean ROQUE propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Il précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2009. Il fait procéder à leur vote, qui fait ressortir un produit fiscal attendu de 2 691 401,00 €.

C'est à l'unanimité des membres présents ou représentés, que le Conseil Municipal fixe pour 2014, le taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation 13,34 %,
- Taxe foncière (bâti) 18,83 %
- Taxe foncière (non bâti) 49,50 %

3 – Attribution de subventions – Année 2014

Jean ROQUE invite l'Assemblée à se reporter page 13 du document de présentation budgétaire où le détail des subventions aux établissements publics et aux associations diverses fait ressortir un montant global de 748 800,00 €.

C'est à l'unanimité des membres présents et représentés que le Conseil Municipal arrête la liste des subventions accordées pour l'année 2014 et précise que ces crédits sont prévus au Budget Primitif 2014.

4 – Modification des tarifs

Jean ROQUE demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'augmentation de certains services communaux.

1°) Location de salles municipales et vacations

CENTRE CULTUREL EL MIL-LENARI

Salle Joan Pau Giné et Dépendances

- Location (théâtre, concert, danse)
- (théâtre, C. N. F. P. T) « Réguliers » - ASPRES

	Représentation
	867,00 €
	Représentation
	337,00 €

➤ séance Répétition : la
179,00 €
➤ Caution
pour la salle 1 081,00 €

2014/184

➤ **Bérenger, Taillefer, Guifred**

➤ location (1 jour) Loca
153,00 €
➤ Caution (1 jour) 153,00 €
➤ Location (2 jours) 255,00 €
➤ Caution (2 jours) 255,00 €

➤ **Nettoyage Salles et dépendances**

➤ Nettoyage
234,00 €
➤ le nettoyage Caution pour
234,00 €

MEDIATHEQUE EL MIL-LENARI

➤ **Salle Polyvalente 1er étage**

➤ Location (par/jour) 189,00 €
➤ Caution
189,00 €

➤ **Salle de Conférence – 2ème étage**

➤ Location (par/jour) 306,00 €
➤ Caution
306,00 €

PERSONNEL : REGIE SON ET LUMIERE

➤ la vacation (maximum 4 heures) Communal, à
148,00 €
➤ (privé), à la vacation (maximum 4 heures) Extérieur
377,00 €

CENTRE SPORTIF NATUROPOLE

*** Pour sportifs et associations**

➤ Location – journée
841,00 €
➤ Location – semaine
2 341,00 €
➤ journée Nettoyage –
234,00 €
➤ semaine Nettoyage -
643,00 €
➤ Caution – journée
326,00 €
➤ Caution semaine
1 061,00 €

➤ **des fins commerciales**

➤ * Utilisation à
Location – journée
1 224,00 €

➤	Location – semaine	4 335,00 €
➤	Nettoyage	–
journée		234,00 €
➤	Nettoyage	–
semaine		643,00 €
➤	Caution – journée	1 061,00 €
➤	Caution – semaine	4 233,00 €

SALLE POLYVALENTE (USAT/OMJC/COS gratuité) 530,00 €

SALLE DES FETES – PREAU DE CLAIRFONT

➤	Location	189,00 €
➤	Caution	209,00 €

SALLE DE CINEMA (1er étage Salle des Fêtes)

➤	Location	189,00 €
➤	Caution	189,00 €

SALLE DE RECEPTION

➤	Location à la journée	841,00 €
➤	Location mariage	841,00 €
"particulier résident Toulouges"	Location mariage	1 683,00 €
➤	Caution pour une	841,00 €
journée	Caution mariage	841,00 €
➤	Caution mariage	841,00 €
"particulier résident Toulouges"	Caution mariage	1 683,00 €
➤		
"particulier hors Toulouges"		

2014/185

➤	C. N. F. P. T
(ponctuel)	
➤	Occupation de
locaux (concours, formation, ...) à la journée nettoyages + fluides	23,50 €

EQUIPEMENTS SPORTIFS

➤	Mise à disposition (à	
l'heure)		18,20 €

Vote pour à l'unanimité.

2°) Tarifs divers

⑩ Composteurs (régie) 15,60 €

⑩ Adhésion bibliothèque :

- 11,00 € pour l'année de date à date,
- 5,60 € pour les étudiants, les bénéficiaires du dispositif RSA et les demandeurs d'emploi
- Gratuité jusqu'à 18 ans.
- Pénalités de retard pour prêts de D. V. D (par jour) 1,05 €

⑩	Disquettes	2,05 €
⑩	CD-ROM	3,05 €
⑩	Débroussaillage (1h)	53,05 €

Vote pour à l'unanimité.

3°) Droits de places et occupations du domaine public

Droits de Places

. Minimum 4 ml	4,15 €
. De 4 à 6 ml	5,55 €
. De 6 à 8 ml	6,70 €
. Plus de 8 ml	8,00 €
. Camions, cirques, (par jour)	36,00 €
. Stands de foire : Scooters... 3 j Maximum	133,00 €
. Stands de foire : Tir ... (par jour)	22,00 €

Occupation du Domaine Public (à l'année)

. Moins de 10 m ² – Forfait	80,00 €
. Plus de 10 m ² – (tarif / m ²)	13,00 €
. Si frais mise en valeur dom. Public/occupant (/m ²)	7,50 €

Occupation du Domaine Public (par jour)

. Moins de 10 m ² – Forfait	13,00 €
. Plus de 10 m ² (/10m ²)	13,00 €

Vote pour à l'unanimité.

4°) Concessions cimetières et location provisoire de casiers

Concessions de cimetière

- Le mètre carré de terrain	351,00 €
- Imputation au C. C. A. S. - (1/3)	117,00 €
- Casier crématiste (hors frais)– 0.60 m ²	1 000,00 €
œ frais) – 1 m ²	Le casier (hors 1 276,00 €

Locations de casiers

(3 mois gratuits et sans excéder 3 ans)

-1 ^{ère} année (par semestre)	29,00 €
-2 ^{ème} année(par semestre) (tarif 1 ^{ère} année x 2)	58,00 €
-3 ^{ème} année (par semestre) (tarif 2 ^{ème} année x 2)	116,00 €

Prestations

- Réduction de corps	137,00 €
- Translation de casier à casier ou caveau	57,00 €
- Translation de fosse à casier ou caveau	137,00 €
- Vacations funéraires de Police Municipale	25,50 €

Vote pour à l'unanimité.

6 – P.M.C.A. - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts

Jean ROQUE rappelle au Conseil Municipal que l'évaluation des Charges Transférées, des communes membres vers la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée, est confiée à une Commission spécialement constituée, en application des dispositions de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts.

Jean ROQUE précise à l'Assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts (C.L.E.T) s'est réunie le 14 février 2014, pour présenter son rapport sur l'évaluation financière des différentes compétences, en particulier la voirie, les transports, les réseaux pluviaux et hydrauliques.

Ses conclusions sont consignées dans un rapport déposé en Préfecture qui doit être délibéré par les Conseils Municipaux et qui doit recueillir la majorité qualifiée des communes membres.

Il précise que le montant de l'attribution de compensation s'élève pour Toulouges, à la somme de 577 929,00 € pour l'année 2014.

Vote pour à l'unanimité.

III / INTERCOMMUNALITE**1 – SPANC – Approbation du zonage du schéma directeur d'assainissement**

Raymond CARBONES expose à l'Assemblée que le schéma directeur d'assainissement établi à l'échelle de notre collectivité a abouti à l'élaboration d'un zonage définissant les zones en assainissement non collectif et collectif.

Il rappelle que sur chaque commune, le SPANC 66 effectue des contrôles diagnostics qui impliquent la mise en demeure de certains usagers, d'effectuer une mise aux normes de leur dispositif d'assainissement non collectif, dans les 4 ans, conformément à la loi sur l'eau 2006.

Le SPANC 66 doit déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour que les usagers éligibles puissent bénéficier d'une aide forfaitaire fixée à 2 600 € avec l'étude de sols, par installation réhabilitée.

Les Conditions préalables pour avoir des subventions sont les suivantes:

- Zonage approuvé par délibération de la collectivité
- La collectivité a créé un SPANC (ici le SPANC 66)
- Le SPANC a identifié par un diagnostic les ouvrages éligibles. Les dispositifs éligibles sont ceux construits avant 1996 présentant un risque environnemental ou sanitaire dûment constaté, et pour lesquels le SPANC aura notifié aux particuliers de réaliser les travaux dans un délai maximal de 4 ans.

Vote pour à l'unanimité, du plan de zonage tel qu'il est présenté à l'Assemblée.

IV / PERSONNEL

1 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à 26/35ème et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en prévision du recrutement d'un Adjoint Administratif de 2ème classe à temps non complet, il convient de créer ce poste à 26/35ème et de modifier le tableau des effectifs.

Vote pour à l'unanimité.

V / QUESTIONS DIVERSES

1 – Dénomination d'un rond-point au nom de l'Ordre National du Mérite

Mireille REBECQ indique à l'Assemblée que, par courrier en date du 23 janvier 2012, Monsieur Pierre DUPOUY, décoré de l'Ordre National du Mérite et membre du Comité départemental des Pyrénées Orientales, a sollicité la Municipalité afin de dénommer un rond-point au nom de l'Ordre National du Mérite.

Elle propose le rond-point situé à l'intersection de l'avenue Ambroise Paré, avenue de la Tramontane, Route du Soler et Rue Maréchal Joffre.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Usat Basket

Jean ROQUE explique à l'Assemblée, qu'à l'occasion des festivités de la Pau i Treva et des 50 ans du club, l'Usat Basket va organiser, le vendredi 23 mai 2014 en soirée, au centre sportif de Naturopôle, un spectacle d'ampleur avec un show des Crazy Dunkers, troupe de basket acrobatique internationale.

A cette occasion, il propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € à l'Usat Basket.

Vote pour à l'unanimité.

3 – Conseil National d'Evaluation des normes – Election des membres le 17 juin 2014

Le Maire donne information à l'Assemblée de la création par la loi n°2013-921 du 17/10/2013, du Conseil National d'évaluation des normes, chargé d'évaluer l'impact technique et financier des normes nouvelles, ou en vigueur, applicables aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

A ce titre l'élection des membres composant ce Conseil aura lieu le mardi 17 juin 2014. L'ensemble des conseillers municipaux sont éligibles mais seuls les Maires sont électeurs.

Séance levée à 20h45

La Secrétaire de séance,

Mireille REBECQ